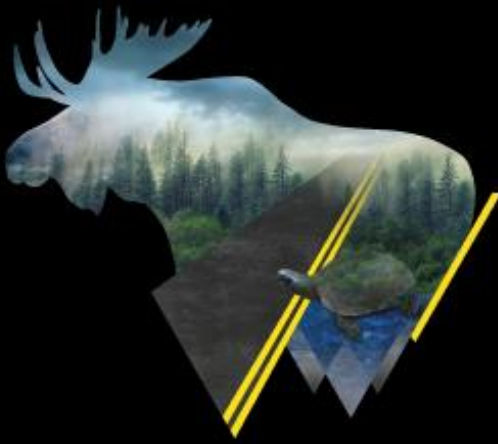




Colloque sur l'écologie
routière et l'adaptation
aux changements climatiques :
de la recherche aux solutions concrètes

À QUÉBEC DU 23 AU 25 OCTOBRE 2017
HÔTEL AMBASSADEUR

PARTICIPATION UNIVERSITAIRE

PARTICIPER AU SALON DES EXPOSANTS

1 000 \$

AVANTAGES EN TANT QU'EXPOSANT :

1 inscription complète

Mention sur le site web de l'évènement dans la liste des exposants

Mention dans le cahier des participants dans la liste des exposants

Mention lors des pauses du colloque (déroulante)

Mention dans la liste des participants (post-colloque)

Kiosque simple de 2m*1m

PRÉSENTATIONS PAR AFFICHE

APPEL DE CANDIDATURES

Vous souhaitez présenter une affiche sur le thème de l'écologie routière ou de l'adaptation aux changements climatiques? Faites nous parvenir, d'ici le 10 septembre 2017, votre candidature par courriel à info@ecologieroutiere.org incluant « Candidature : affiche » dans le titre de votre courriel et un document Word en pièce jointe avec :

Votre nom

Le poste que vous occupez et l'organisation pour laquelle vous travaillez (où l'université où vous étudiez)

Vos coordonnées

Le titre proposé pour votre affiche

Un résumé du sujet présenté (≤ 250 mots)

Une photo, un graphique ou une carte en lien avec votre sujet

IMPORTANT Les présentations doivent être en lien avec la connectivité des milieux naturels ou le réseau routier.

Le comité de programmation étudiera toutes les propositions reçues et fera une sélection. La réponse vous sera transmise par courriel entre le 15 et le 20 septembre 2017. Si vous êtes retenu, vous disposerez d'un mois pour produire votre affiche. Les affiches seront présentées sur les lieux du colloque pour que les participants les consultent durant les pauses et les heures de repas. Aucune présentation orale n'est prévue.

TARIF ÉTUDIANT

200 \$*

INSCRIPTION COMPLÈTE :

Visite terrain **exclue**

Inclus:

souper-conférence lundi

déjeuner mardi et mercredi

dîner mardi midi

possibilité d'inscription à l'évènement 2 Pays, 1 Forêt

* : Tarif préférentiel - 275 \$ à partir du 1^{er} octobre